

## C ONCLUSION

La Politique sur le bénévolat en loisir est une première qui résulte de la concertation de tous les partenaires du milieu.

Les intervenants ont été unanimes à privilégier une orientation maîtresse: soutenir les efforts du bénévole et valoriser son rôle social.

C'est par un plan d'action que tous les partenaires s'engagent à concrétiser cette volonté commune en privilégiant des moyens réalisables à court terme.

Il est à souhaiter que les résultats de cette concertation aient un effet d'entraînement non seulement dans le monde du loisir, mais aussi dans toutes les autres sphères d'activités où les bénévoles sont présents.

**P** LAN D'ACTION

**ANNEXE I**



## P LAN D'ACTION

**OBJECTIF :** *Promouvoir l'importance du rôle social du bénévole dans le loisir au Québec par une mise en évidence de son action et de sa participation.*

### MOYENS

### QUAND

Élaboration d'une stratégie d'information et de promotion.	Avril 1989
Formation d'un comité de travail pour la poursuite de la stratégie d'information et de promotion.	1989-1990-1991
Création d'un événement d'envergure mettant en lumière l'action bénévole (paliers local, régional et provincial).	1990-1991
Tenue de réunions entre les responsables municipaux et les bénévoles en loisirs.	1991

**OBJECTIF :** *S'assurer, en concertation avec les partenaires concernés, que les bénévoles aient accès à des moyens de formation répondant à leurs besoins et susceptibles de les aider dans l'organisation et le développement de leur secteur d'activités.*

### MOYENS

### QUAND

Identification des besoins de formation des bénévoles.	Automne 1989
Établissement de l'inventaire des outils de formation déjà disponibles.	1990
Élaboration, avec les organismes concernés, d'un plan d'intervention visant à soutenir, à améliorer et à développer des moyens de formation dans les domaines et les secteurs où les besoins ont été identifiés.	1991
Élaboration et mise en oeuvre, avec les partenaires concernés, des outils de communication susceptibles de faire connaître aux bénévoles les moyens de formation mis à leur disposition.	1991

<b>OBJECTIF :</b>	<i>S'assurer que les bénévoles aient accès à des services de reconnaissance tant professionnelle que scolaire, des connaissances et des habiletés acquises soit au cours de périodes de formation, soit lors d'expériences pratiques dans le bénévolat, ou les deux.</i>
-------------------	--

## MOYENS

## QUAND

Sollicitation et assistance auprès d'organismes de loisir qui dispensent de la formation, dans le but de préparer des certificats ou des documents suffisamment explicites pour permettre aux évaluateurs éventuels de cerner assez aisément le genre de formation reçue.

1991

Pour ce faire :

Formation d'un groupe de travail ad hoc, composé de représentants du ministère de l'Éducation du Québec, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, du *ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche* et du secteur socio-éducatif du Regroupement Loisir Québec, pour préparer un guide à l'usage des organismes dispensateurs de formation. Ce guide devrait inclure les points suivants : contenu, objectifs, méthodologie, évaluation, nombre d'heures.

1990

Formation d'un comité permanent qui assure la continuité du comité de suivi du Sommet du Loisir, en ce qui a trait au dossier de la formation. Ce comité formé de représentants du *ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche*, du ministère de l'Éducation du Québec, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et du secteur socio-éducatif du Regroupement Loisir Québec examinera les problèmes courants que pose la reconnaissance des acquis et de la formation pour les organismes à portée socio-éducative. De plus, il veillera à recommander les solutions appropriées aux instances concernées.

1990

Représentation du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au comité interministériel de l'éducation des adultes lorsque les discussions portent sur la reconnaissance des acquis, afin de suivre l'évolution de ce dossier et veiller à ce que les intérêts et les préoccupations des organismes de loisir soient pris en considération lors des travaux de ce comité.

Printemps 1989

<b>OBJECTIF :</b>	<i>Recueillir, rendre accessible et maintenir à jour des données sur le bénévolat en loisir.</i>
-------------------	--

#### MOYENS

#### QUAND

Cueillette et diffusion de données sur les caractéristiques des bénévoles, leurs rôles, l'impact économique de chaque secteur, le cycle de vie d'un bénévole au sein d'un organisme, etc.

1989-1990-1991

Création d'une banque de données sur le bénévolat en loisir.

1990

<b>OBJECTIF :</b>	<i>Développer et fournir aux organismes des moyens de recueillir de l'information sur le bénévolat en loisir.</i>
-------------------	---

#### MOYEN

#### QUAND

Identification des besoins et des priorités concernant la création d'outils pour recueillir des données sur le bénévolat en loisir avec les partenaires et prévision d'un échéancier de réalisation.

1991

<b>OBJECTIF :</b>	<i>Identifier, en concertation avec les bénévoles, les mécanismes à améliorer afin de favoriser une plus grande participation des bénévoles au processus décisionnel ministériel en matière de loisir.</i>
-------------------	--

#### MOYENS

#### QUAND

Évaluation, auprès des bénévoles, des mécanismes de consultation utilisés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre des deux derniers Sommets.

1990

Définition d'un modèle de consultation.

1990

Création de mécanismes qui permettront d'assurer le suivi de la consultation.

1991

Sensibilisation des intervenants en loisir en ce qui a trait à l'implication des bénévoles lors de la prise de décision :

1991

— diffusion aux partenaires des modèles de participation à la prise de décision par les bénévoles ;

— soutien à l'organisation de rencontres sur le rôle des bénévoles et leur place dans le processus de prise de décision en matière de loisir ;

- production de matériel de promotion montrant des bénévoles qui sont impliqués dans la prise de décision.

<b>OBJECTIF :</b>	<i>Faire en sorte que les bénévoles en loisir puissent bénéficier d'une assurance couvrant la responsabilité civile, par différents moyens pouvant être mis en place relativement à la sensibilisation, à la concertation et au regroupement des personnes impliquées.</i>
-------------------	--

<b>MOYENS</b>	<b>QUAND</b>
Établissement du bilan de la situation concernant le dossier de la responsabilité civile.	Printemps 1989
Établissement des suites à donner au rapport Sobeco sur les assurances.	Été 1989
Établissement d'un guide type d'une assurance responsabilité civile pour les organismes qui travaillent avec des bénévoles.	Automne 1989
Sensibilisation des municipalités à la nécessité que les bénévoles en loisir puissent bénéficier d'une assurance pour responsabilité civile.	1990
Sensibilisation des organismes sans but lucratif qui oeuvrent au sein d'organismes fédérés à la nécessité que les bénévoles en loisir puissent bénéficier d'une assurance pour responsabilité civile.	

<b>OBJECTIF :</b>	<i>Étudier la possibilité que la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec crée une catégorie qui tienne compte des spécificités des administrateurs bénévoles au sein d'organismes sans but lucratif.</i>
-------------------	--

<b>MOYENS</b>	<b>QUAND</b>
Vérification auprès d'autres secteurs d'activités dans le bénévolat pour s'assurer que la création d'une catégorie qui tienne compte des spécificités des administrateurs bénévoles au sein d'organismes sans but lucratif corresponde à un besoin.	1990
Intervention auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec pour la création de cette catégorie.	1990

<b>OBJECTIF :</b>	<i>Soutenir financièrement les organismes de loisir, de sport et de faune et faire connaître les critères du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en matière de financement des organismes sans but lucratif.</i>
-------------------	---

**MOYENS**

**QUAND**

Diffusion des politiques de financement du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche concernant les organismes sans but lucratif en loisir.

Chaque année

Établissement des politiques et des critères qui y sont rattachés sur une base triennale.

Au renouvellement des programmes

Production d'une liste des organismes sans but lucratif qui reçoivent des subventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et des montants qu'ils perçoivent.

1989-1990-1991

<b>OBJECTIF :</b>	<i>Développer et mettre à la disposition des bénévoles des ressources techniques et professionnelles supplémentaires afin de soutenir leurs actions.</i>
-------------------	--

**MOYENS**

**QUAND**

Création de supports techniques aux organismes, dans leurs recherches d'autofinancement.

1989-1990-1991

Offre de services d'experts-conseils pour aider les bénévoles à résoudre des problèmes ponctuels, notamment en analyse organisationnelle, en gestion, en recherche, etc.

Sur demande

**En ce qui a trait aux bénévoles dans les parcs**

— rencontres régionales annuelles avec les bénévoles dans les parcs provinciaux, les gestionnaires des parcs et ceux des bureaux régionaux.

À partir de l'automne 1990

— rencontres provinciales bimestrielles entre les bénévoles et les gestionnaires des parcs.

À partir du printemps 1991

<b>OBJECTIF :</b>	<i>Développer et poursuivre les ententes scolaires et municipales afin que les bénévoles en loisir puissent bénéficier de locaux et d'équipements adéquats.</i>
-------------------	---

**MOYEN**

**QUAND**

Appui au groupe de travail sur la concertation scolaire-municipale afin d'accroître le nombre d'ententes municipales et scolaires pour des ressources matérielles.

Selon l'échéancier du groupe de travail

<b>OBJECTIF :</b>	<i>Faire connaître aux jeunes d'âge scolaire la réalité du bénévolat en loisir ainsi que les motivations qui incitent les personnes à s'engager bénévolement.</i>
-------------------	---

**MOYENS**

**QUAND**

Création d'outils pour sensibiliser les jeunes d'âge scolaire.

À déterminer

Création de mécanismes pour inviter des jeunes à participer à des conseils d'administration d'organismes bénévoles en loisir lors de la «Semaine de l'action bénévole».

1991

Établissement de mécanismes pour inclure dans les sorties scolaires des «sorties de responsabilité sociale» dans les organismes bénévoles de loisir pour les jeunes.

1991

